

1 UNE DEMARCHE MULTIPARTITE

La démarche doit mobiliser à minima les parties prenantes représentant l'**intérêt public** avec la Municipalité hôte, les **intérêts économiques** avec le Développeur du projet immobilier (appelé couramment le Maître de l'Ouvrage (MO) et qui représente aussi les propriétaires) et l'**intérêt des valeurs d'usage** avec l'association suisse pour des quartiers durables (porteur de la certification).

La démarche passe par la définition d'un **Plan d'Actions de Durabilité (PAD)** qui sera développé par des groupes de travail compétents, permettant de renseigner une matrice générique d'actions à mettre en œuvre pour atteindre **30 objectifs de résultats** (5 pour chacun des 6 principes).

Les **groupes de travail (GT)** doivent être définis par les trois parties prenantes, si possible avec les acteurs naturels du projet, soit des entités présentes ou en lien avec le périmètre concerné, car opérant sur site (compagnie de transports publics par exemple), bénéficiant de positionnements favorables (opérateurs offrant déjà des services alentours comme les recycleurs, entités de mobilité, agriculture en vente directe, etc.) ou gérant des services et équipements de proximité (services municipaux, équipement hospitaliers ou seniors, associations ou groupes d'intérêt locaux socio-culturels, etc.).

L'approbation du Plan d'Actions de Durabilité fera finalement l'objet d'une **négociation entre les trois parties prenantes**, permettant d'aboutir à la signature d'une **convention multipartite** dans laquelle les ambitions de durabilité sont partagées et régies de commun accord par des engagements reconnus à chacune des parties.

La démarche doit s'inscrire dans la durée et nécessite un suivi soigneux et documenté, dès la demande d'éligibilité jusqu'à la phase d'exploitation. C'est une **certification continue** avec des **révisions de performances** exigées en chaque phase de projet (planification, réalisation, exploitation).

2 RESPONSABILITES, COMPETENCES ET FINANCEMENT

La démarche exige les services d'un **intégrateur agréé**¹ ([voir liste du Sanu Learning Center](#), partenaire de formation de l'association) qui garantira la **conformité et le respect des exigences** de la démarche tout au long du projet et dont les principales missions seront les suivantes :

- Assurer l'**interface entre les parties prenantes** et les acteurs impliqués
- Accompagner la **production des documents et justificatifs** exigés (éligibilité, PAD et convention, rendus...)
- Promouvoir de **bonnes pratiques** pour la mise en œuvre de solutions innovantes dans le projet
- Assurer la **représentation des intérêts de la démarche** auprès de différents publics

L'intégrateur ne porte en aucun cas les responsabilités de durabilité du projet qu'il accompagne, qui incombent aux Maître d'Ouvrage et à ses mandataires. Il doit par contre être garant du bon déroulement de la démarche et porteur d'une vision innovante. Il doit pouvoir identifier les faiblesses des projets et maintenir un dialogue continu avec l'association qui est à même d'apporter de l'expertise, des conseils et de l'information à l'équipe de projet.

Les prestations de l'intégrateur sont financées par le Maître d'Ouvrage, selon accord entre eux. Pour éviter tout conflit d'intérêts, l'intégrateur choisi ne doit pas cumuler d'autres mandats dans le cadre du projet, ni être un employé en poste fixe du Maître d'Ouvrage.

¹ Le statut d'intégrateur est soumis à une formation spécifique, reconnue et agréée par l'association suisse pour des quartiers durables, avec obligations de pratique ou de renouvellement tous les trois ans.

3 TACHES DE L'INTEGRATEUR

Une estimation des tâches et une évaluation de l'effort nécessaire figure à titre indicatif dans le tableau ci-dessous.

	Prérequis	Concept.	Planif.	Réalisat.	Exploit.	Effort pressenti	Support / Modèle
Interface							
Faciliter le processus d'éligibilité entre le MO et l'association	x					-	Notice Analyse des prérequis
Initier et coordonner le groupe de pilotage (parties prenantes)		x	x	x	y	-	Notice Groupe de Pilotage
Veiller à la mise en place d'une démarche participative		x	x	x	y	-	Notice Démarche Participative
Lancer les groupes de travail (GT) et réceptionner propositions		x				3h/GT	Notice Groupes de travail
Convoquer/animer la négociation pour approbation d'un PAD		x				3-4 séances (4h/séance)	Modèle PAD générique
Faciliter le processus de signature de la convention multipartite		x				-	Modèle de convention
Suivre en continu l'équipe de projet et alerter des manquements			x	x	y	Suivi chantier (1/4 h/sem)	PV de chantier (selon projet)
Maintenir les GT en veille, pour ajustement du PAD si besoins			x	x		-	Notice Groupes de travail
Aider à et vérifier la solidité/complétude des rendus de révision			x	x	x	20h/révision	Formulaire de rendu (xls)
Faciliter les audits en coordonnant les acteurs concernés			x	x		-	-
Production							
Réaliser l'analyse des prérequis avec le Chargé d'affaires WWF	x					15-20h	Notice Analyse des prérequis
Produire les ordres du jour et notes de séances du Gropil		x	x	x	y	4h/séance (3-4x/an)	-
Finaliser les versions bêta (sur propositions GT) et final du PAD		x				20h	PAD détaillé
Tenir à jour un tableau de bord de suivi du projet et d'alertes			x	x	y	-	Tableau de Bord modèle
Bonnes pratiques							
Identifier les faiblesses et susciter la recherche de variantes		x	x	x	y	-	-
Être en veille technologique au sein du réseau (et autres sources)		x	x	x	y	-	Réseau de l'association
Représentation des intérêts de la démarche							
Présentations diverses (démarche participative, événements...)		x	x	x	y	-	-
Contribuer aux FAQs (à la demande de l'association)		x	x	x	y	-	FAQ de l'association

x : tâches assurées par l'intégrateur

y : voir notice activation

- : l'effort pressenti non renseigné est à évaluer entre l'intégrateur et son mandant, selon notre conseil sur une base de tarif horaire

En gris : documents à réviser ou créer